



## 22<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DE LA COTE ROANNAISE

30 Juin 1<sup>er</sup> Juillet 2017

### REGLEMENT PARTICULIER

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

#### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 30 Mai 2017

Ouverture des engagements : 30 Mai 2017

Clôture des engagements 19 juin 2017

Parution du road-book : 19 Juin 2017

**Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 25 Juin et vendredi 30 Juin (interdites entre 22 h 00 et 8 h 00)**

Vérifications des documents et des voitures : le 30 Juin de 15 h 00 à 20 h 00  
le 1<sup>er</sup> Juillet de 7 h 00 à 8 h 00

Lieu : Salle Polyvalente à Renaison

Heure de mise en place du parc de départ : dès les vérifications terminées

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le 1er Juillet à 7 h 00 à la salle polyvalente de Renaison

Publication de la liste des autorisés au départ le 1er Juillet à 8 h 30 Lieu Salle polyvalente

Publication des heures et ordres de départ le 1er Juillet à 8 h 30 Lieu Salle polyvalente

Départ de : Stade de Renaison le 1er Juillet à 9 h 30

Arrivée à : Stade de Renaison le 1er Juillet à partir de 17 h 16

Publication des résultats du rallye : le 1er Juillet au plus tard 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.

Remise des prix le 1er Juillet à 19 h 30 SALLE POLYVALENTE à Renaison

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Val d'Allier organise les 30 Juin et 1er Juillet, en qualité d'organisateur Administratif, le 22<sup>ème</sup> Rallye Régional de la Côte Roannaise, Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le numéro R/08 en date du 16/03/2017 et de la FFSA numéro 287 en date du 19/03/2017

#### Comité d'Organisation

Président : Thierry MOULIN

Membres : Mary GOJJAT – Véronique MIVIERE – Sylvie VALCOURT – Marion VALCOURT - Michèle MARTIN – Josette MARTIN

Secrétariat du Rallye, Adresse : 6 Rue de l'Hôtel des Postes – 03200 VICHY

Téléphone : 04 70 98 42 03 (à partir de 15 h 00)

Permanence du Rallye :

jusqu'au 30 Juin :

- 6, Rue de l'Hôtel des Postes – 03200 VICHY – Tél : 04 70 98 42 03 (les après-midi à partir de 15 h 00)

- Les James – 42370 RENAISON – Tél : 04 77 64 47 81

A partir du 1er Juillet :

Salle Polyvalente – 42370RENAISON – Tél : 06 80 88 27 64

#### Organisateur technique

Nom : ECURIE SCRATCH

Adresse : 42370 – RENAISON

### **1.1P. OFFICIELS**

Commissaires Sportifs : Président : Hervé BESSON  
Membres : Catherine PASTOREK  
Joëlle OLIVIER

Directeur de Course : Gérard MAURIN  
Adjoints Direction de Course : Thierry DUPECHER – Christelle HABOUZIT  
Adjoints délégués ES : Marc HABOUZIT – Pascal LAFOND –

Commissaires Techniques Responsables : Jean Claude DESNOUX

Jean Pierre ROLLAND  
Commissaires Techniques : Matthieu MACCOLINI  
Alain VERON  
Jacques MONTJOTIN

Chargé des relations avec les concurrents: François CHASSAGNOL

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le Rallye Régional de la Côte Roannaise compte pour la Coupe de France des Rallyes coefficient 2  
- le challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne  
- le challenge de l'A.S.A.V.A.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les vérifications administratives auront lieu :

- vendredi 30 Juin de 15 h 00 à 19 H 45
- samedi 1er Juillet de 7 h 00 à 7 h 45 (à titre exceptionnel et sur demande préalable)

Les vérifications techniques auront lieu :

- vendredi 1er Juillet de 15 h 00 à 20 H 00
- samedi 1er Juillet de 7 h 00 à 8 h 00 (à titre exceptionnel et sur demande préalable)

Les concurrents ne recevront pas de convocation. La liste des engagés pourra être consultée sur le site [www.sportautoauvergne.org](http://www.sportautoauvergne.org) et sur [www.datascratch.com](http://www.datascratch.com)

Vérifications finales : Garage AUBOURDY – POUILLY LES NONAINS

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

## **ARTICLE 1erP. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au rallye régional de la Côte Roannaise doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 19 Juin.

A.S.A. DU VAL D'ALLIER  
6 , rue de l'hôtel des postes  
03200 VICHY

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

**3.1.11P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **340 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 680 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Tout engagement reçu non accompagné des frais de participation sera inscrit sur la liste d'attente jusqu'au paiement.

**FORFAIT** : L'organisateur remboursera, avec une déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons majeures, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre (pour le remboursement joindre une enveloppe timbrée avec adresse)

La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve
  - 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications
- (conformément aux prescriptions générales 2017)

### **3.3P. ORDRE DES DEPARTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

R5 – A7S – GT10 – A7K – A8 - R4 – R3 – N4 – A6K – R2– A7 – F2/14 – N3 – GT9 – A6 – A5K – F2/13 – A5 – R2J - R1 – N2 – N2 Série – F2/12 – N1 – F2/11

Pour le départ de la **2<sup>ème</sup> section**, le départ sera donné dans l'ordre du classement de la **1<sup>ère</sup> E.S.** (hors pénalités)

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance prévu.

### **4.3.2P. Limitation de changements de pièces**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes décret n°1er011er-311er du 5 mars 1er011er qui modifie l'article R.441-1er9 du code de la route et arrêtés du 14 mars 1er011er et du 1er8 mars 1er011er), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (1er10mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.31er1er-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 1er10 + 155 = 51er0 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

La surface de la plaque d'immatriculation avant (51er0 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de la côte roannaise représente un parcours de 139.500 Km

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.900 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES Les Gouttes d'Arcon 1/3/5 : 6.600 km
- ES St Rirand 2/4/6 : 6.700 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu les : **Dimanche 25 Juin et Vendredi 30 Juin**  
**Les reconnaissances sont interdites entre 22 h 00 et 8 h 00.**

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

Les prix suivants seront distribués :

|                  | SCRATCH | GROUPES                  |  | CLASSES          | 1 ou 2 | de 3 à 4 | de 5 à 8 | de 9 à 12 | 13 ou plus |
|------------------|---------|--------------------------|--|------------------|--------|----------|----------|-----------|------------|
| 1er              | 340 €   | 150 € si + de 6 partants |  | 1 <sup>er</sup>  | 170 €  | 340 €    | 340 €    | 340 €     | 340 €      |
| 2 <sup>ème</sup> | 260 €   | 80 € si + de 12 partants |  | 2 <sup>ème</sup> |        |          | 120 €    | 120 €     | 120 €      |
| 3 <sup>ème</sup> | 170 €   | 40 € si + 18 partants    |  | 3 <sup>ème</sup> |        |          | 40 €     | 80 €      | 90 €       |
| 4 <sup>ème</sup> | 100 €   |                          |  | 4 <sup>ème</sup> |        |          |          | 40 €      | 60 €       |
|                  |         |                          |  | 5 <sup>ème</sup> |        |          |          |           | 40 €       |

Des coupes seront également distribuées.

La remise des prix se déroulera le 1er Juillet à 19 h 30 Salle Polyvalente à Renaison.

Les chèques seront envoyés individuellement aux récipiendaires.

**La liste des engagés ainsi que les classements peuvent être consultés sur le site**  
**[www.sportautoauvergne.org](http://www.sportautoauvergne.org) ou [www.datascratch.com](http://www.datascratch.com)**

Les road-book peuvent être retirés à la Station BP à Renaison